

PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : IL FAUT ALLER PLUS LOIN

Communiqué du Laboratoire de l'égalité – 28 juin 2013

Le Laboratoire de l'égalité se réjouit de la présentation du projet de loi relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes en conseil des ministres le 3 juillet prochain : il reprend nombre de ses propositions, portées durant la campagne présidentielle dans le cadre du Pacte pour l'égalité, et permettra de faire avancer notre société sur la voie de l'égalité de manière significative. Le Laboratoire de l'égalité regrette cependant que ce projet de loi, qui dessine la feuille de route du gouvernement pour les quatre années à venir, n'ait pas l'ambition d'une loi d'orientation, aux objectifs plus clairement définis.

En matière d'égalité salariale, sans définition d'une cible à atteindre, il est à craindre que les écarts de salaires se maintiendront au même niveau, malgré les sanctions financières envers les entreprises fautives.

En matière de représentation, vise-t-on réellement la parité ? Sur le champ politique, le gouvernement doit changer les règles de manière plus sévère : un parti qui ne présente pas un nombre égal de femmes et d'hommes aux élections législatives devrait perdre totalement la première fraction du financement public.

L'ambition de parité dans les fédérations sportives est tout à fait louable, mais elle doit être étendue à l'ensemble du monde associatif et notamment dans le secteur de la culture. Par ailleurs, la France doit porter cette ambition au niveau international, en demandant la réforme des statuts de l'ensemble des instances, telles que la FIFA, l'UEFA, le CIO.

Le gouvernement dit vouloir favoriser l'engagement des pères dans la vie familiale ; pourtant, la réforme du congé parental prévue dans le projet de loi manque singulièrement d'ambition. Pour que les hommes y fassent appel autant que les femmes, il ne suffira pas de prévoir une courte période de partage ; il faut favoriser un partage strict, tout en raccourcissant la durée maximale du congé afin qu'il n'éloigne pas trop longtemps les personnes du marché du travail ; il faut également mieux le rémunérer afin de le rendre plus attractif. Les économies réalisées par cette réforme permettraient d'étoffer l'offre d'accueil collectif de la petite enfance, offrant ainsi à un plus grand nombre de parents la possibilité d'articuler plus facilement leur vie professionnelle et leur vie familiale et personnelle.

Le Laboratoire de l'égalité approuve l'expérimentation que propose le projet de loi, à savoir la possibilité de monétiser le compte épargne-temps pour financer des prestations de service à domicile, mais il estime que cette mesure doit être accompagnée d'une campagne nationale de sensibilisation sur l'engagement des hommes dans l'éducation des enfants et la vie domestique. Il faudra aussi vérifier que les conditions de travail des personnes engagées dans ce secteur sont décentes et réviser les conventions collectives.

Enfin, selon le Laboratoire de l'égalité, seule une réforme constitutionnelle permettra d'impulser de manière décisive la mise en œuvre de l'égalité réelle. La loi ne doit pas simplement « favorise[r] l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales », elle doit le garantir. Donnons-nous le temps de mesurer les conséquences des changements attendus à la suite de ce projet de loi, mais lançons sans attendre des actions pour inscrire définitivement l'égalité dans la Loi fondamentale.

Le Laboratoire de l'égalité rassemble 950 hommes et femmes qui partagent une culture commune de l'égalité. Toutes et tous, quelle que soit leur sensibilité politique, sont déterminé-es à mobiliser des moyens pour obtenir une mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle. Les membres sont issus de différentes sphères : associations, entreprises, réseaux de femmes, fonction publique, syndicats, monde politique, recherche, médias, blogosphère...

Contacts :

Olga Trostiansky (secrétaire générale) 06 77 02 71 26

Hélène Kloeckner (coordinatrice) 07 86 80 22 87 / helene.kloeckner@laboratoiredelegalite.org

Anna Godard (assistante coordinatrice) 06 48 50 87 12 / anna.godard@laboratoiredelegalite.org

www.laboratoiredelegalite.org